

Orientation 1 Préserver les paysages remarquables

Orientation 1 Préserver les paysages remarquables

"En complément des classements officiels, il apparaît important d'identifier des paysages remarquables à préserver en priorité et de proposer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, des plans de maintien de la qualité des paysages adaptés à chaque site (préservation, soutien aux activités, réhabilitation)."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesure de connaissance

"- Suivre l'évolution des paysages dans le cadre d'un observatoire."

Mesures de planification

"- Définir les priorités thématiques et géographiques pour le maintien de la qualité des paysages ;
- Réaliser des chartes paysagères s'articulant avec les orientations choisies au niveau départemental ;
- Proposer des plans d'actions adaptés à chacun des paysages identifiés comme remarquables pour maintenir la qualité des paysages."

Mesures de préservation

"- Aider au maintien des structures et des éléments constitutifs du paysage (bâti, haies...) ;
- Mettre en oeuvre les plans d'actions des chartes paysagères."

Contributions attendues des communes

"- Participent à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Relayent auprès des habitants les recommandations contenues dans les chartes paysagères ;
- S'investissent dans la mise en oeuvre des actions engagées ;
- Prennent en compte les paysages dans leurs documents de planification."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Met en oeuvre des études avec ses partenaires pour suivre l'évolution des paysages et définir les priorités thématiques et géographiques ;
- Participe à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Aide à la recherche de financements pour la mise en oeuvre des actions ;
- Diffuse et valorise l'information sur la qualité et l'évolution des paysages remarquables."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, CAUE, DREAL, DDT, DDTM, universités et laboratoires de recherche, Commissariat de massif des Pyrénées, stations de ski ..."

page 96

Référence ID de l'article : #1187

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-09 14:21